

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport est un diplôme professionnel dans le champ de la jeunesse et des sports.

Ce diplôme est homologué au niveau 5 et il est délivré plusieurs mentions dont notamment la mention « sports équestres »

Le diplôme est construit en s'appuyant sur le référentiel « Activités, Compétences, Evaluation » - ACE ([annexe 1](#))

- **Architecture**

Le DP JEPS est composé de **quatre unités capitalisables** (UC), présentées dans le référentiel ACE. Les 4 UC doivent être acquises pour que le diplôme soit délivré.

- **Formation**

Chaque organisme de formation doit avoir obtenu l'habilitation du Recteur de région académique pour préparer au DEJEPS Equitation, conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La formation repose sur le principe de l'alternance entre séquences de formation en centre et périodes en structure d'alternance pédagogique avec suivi par un tuteur/maître d'apprentissage.

Un positionnement, situé en début de formation, permet de définir un parcours individualisé de formation en tenant compte des acquis personnels de chaque candidat (expérience et/ou diplômes).

- **Certification**

Les compétences attendues sont évaluées à travers diverses situations de certifications.

Chaque certification fait l'objet d'une évaluation initiale et, en cas d'échec, d'une évaluation de rattrapage.

Le diplôme est délivré par le Recteur de région académique, après validation d'un jury régional, lorsque le candidat a satisfait aux exigences de l'évaluation des quatre UC constitutives du diplôme.

Organisme de formation habilité dans la région Grand Est

1 organisme est habilité pour mettre en œuvre la formation au DEJEPS Educateur Sportif mention Sports Equestres :

IFCE Rosières

Rue Léon Bocheron
54110 Rosières aux Salines

Tel : 07 63 04 48 07
formations.grandest@ifce.fr

Démarches à mettre en œuvre pour entrer en formation

1. **Prendre contact** avec un organisme de formation afin d'obtenir des informations sur la mise en œuvre de la formation et un dossier d'inscription aux tests d'entrée.
2. Satisfaire aux **exigences préalables** à l'entrée en formation :
 - être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme ;
 - présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des sports équestres datant de moins d'un an
 - satisfaire aux tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (**TEP**) ([annexe 2](#))NB : Il existe des possibilités de dispenses des TEP
3. Se présenter aux **sélections** propres à l'organisme de formation (ex : écrit, entretien de motivation, tests techniques complémentaires...)
4. Suivre un **positionnement** :

Le positionnement consiste à situer le candidat par rapport aux compétences visées par le diplôme, au regard de ses acquis expérimentiels et/ou des équivalences obtenues grâce à des diplômes précédemment validés.

Le positionnement permet de construire le Plan Individualisé de Formation du candidat.

Annexe 1 - Référentiel Activités, Compétences, Evaluation du DEJEPS Perfectionnement Sportif « sports équestres »

Le secteur de l'entraînement et de la préparation au perfectionnement sportif repose sur les deux sous-secteurs suivants : le cadre fédéral et le cadre professionnel. Le titulaire d'un DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif », mention sports équestres occupe principalement les fonctions de moniteur, d'entraîneur de sports équestres au titre de salarié ou de travailleur indépendant. Si les structures importantes peuvent employer des enseignants à temps complet, la majorité des clubs offrent des emplois à temps partiel. Le titulaire d'un DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif », mention sports équestres peut donc être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Les activités s'exercent notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à la Fédération française d'équitation ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Dans l'exercice de ses missions, le titulaire d'un DEJEPS mention sports équestres met en œuvre et coordonne des actions sportives et de développement, il conduit des actions d'enseignement de la discipline de façon individuelle ou collective pour tous publics et à tous niveaux et il assure le suivi de la formation des encadrants placés sous sa responsabilité.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES et INDICATEURS D'EVALUATION
UC1 - Concevoir un projet d'action			
<p>Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure de sports équestres</p> <p>Contribution à l'analyse des attentes des prescripteurs en prenant en compte les caractéristiques physiques, cognitives et psychiques des publics impliqués</p> <p>Participation au temps de concertation avec les instances dirigeantes en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularités de son interlocuteur pour favoriser l'intégration de tous</p> <p>Proposition d'actions dans le cadre des objectifs de la structure de sports équestres en lien avec les spécificités des publics encadrés</p> <p>Élaboration et partage de programmes sportifs en sports équestres adaptés aux caractéristiques et besoins de chacun</p> <p>Anticipation des évolutions possibles du projet d'action en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap</p>	<p>C1.1 Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués</p> <p>C1.2 Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués</p> <p>C1.3 Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués</p>	<p>Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :</p> <p>a) un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en sports équestres</p> <p>b) une soutenance orale</p>	<p>Le candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrit son action dans le cadre des orientations et des valeurs de la structure de sports équestres, dans une perspective éducative et intégrative - Participe à des diagnostics sur un territoire - Inscrit son action dans le cadre des politiques publiques locales - Prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés et leurs caractéristiques spécifiques - Agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux - Implique les bénévoles dans la conception en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun afin de favoriser la dimension collective du travail en équipe et l'intégration de tous - Définit les objectifs d'un projet d'action - Propose les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics pour répondre aux objectifs et aux besoins particuliers des publics - Organise la mise en œuvre de démarches participatives - Conçoit des démarches d'évaluation - Compose une équipe d'intervenants en favorisant la dimension collective du travail en équipe et l'intégration de tous - Élabore un budget prévisionnel - Négocie avec sa hiérarchie les financements du projet d'action - Prend en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel

UC 2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action			
<p>Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure de sports équestres</p> <p>Organisation des collaborations entre professionnels et bénévoles en adaptant les modalités de communication, les objectifs, les moyens et outils aux particularités de chaque membre de l'équipe pour favoriser l'intégration de tous</p> <p>Participation au temps de concertation avec les instances dirigeantes en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularités de son interlocuteur pour favoriser l'intégration de tous</p> <p>Gestion de la dynamique de groupe en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers</p> <p>Définition des choix techniques et stratégiques</p> <p>Conception de la communication adaptée aux caractéristiques singulières du public visé</p> <p>Représentation de la structure auprès des différents acteurs et partenaires</p>	<p>C2.1 Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous</p> <p>C2.2 Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur</p> <p>C2.3 Gérer la logistique des programmes d'action</p> <p>C2.4 Animer la démarche qualité</p>	<p>Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :</p> <p>a) un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en sports équestres</p> <p>b) une soutenance orale</p>	<p>Le candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe au recrutement en veillant à respecter l'intégration de tous - Anime les réunions au sein de la structure de sports équestres en adaptant les objectifs, plan d'actions, démarches et outils aux particularités de chaque membre de l'équipe pour favoriser l'intégration de tous - Met en œuvre les procédures de travail adaptées aux caractéristiques spécifiques des acteurs - Participe aux actions de tutorat dans la structure de sports équestres en prenant en compte les caractéristiques spécifiques du tuteur - Facilite les démarches participatives au sein de la structure de sports équestres afin de favoriser l'intégration de tous - Accompagne le développement des membres de l'équipe en prenant en compte les caractéristiques et besoins particuliers de manière à favoriser l'intégration - Représente la structure de sports équestres - Conçoit une démarche de communication - Participe aux actions des réseaux partenaires - Contrôle le budget des actions programmées - Gère les partenariats financiers - Planifie l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels adaptés aux caractéristiques des publics - Rend compte de l'utilisation des moyens financiers - Anticipe les besoins en termes logistique - Organise la maintenance technique - Veille au respect des procédures de travail - Adapte le programme d'action en cas de nécessité - Effectue le bilan des actions réalisées

UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en sports équestres

Encadrement d'activités de perfectionnement sportif en sports équestre

Proposition de programme de perfectionnement sportif dans la cadre des objectifs de la structure de sports équestres adapté aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés

Définition des modes d'intervention à caractère technique adaptées au niveau de progression technique et aux caractéristiques spécifiques des pratiquants

Conduite des temps de perfectionnement en sports équestres en lien avec les singularités des pratiquants

Analyse les potentiels et les limites des pratiquants compétiteurs en lien avec leurs spécificités

Accompagnement des pratiquants compétiteurs dans l'analyse de leur pratique en adaptant les démarches et outils pédagogiques à leurs caractéristiques spécifiques

Conception interventions dans le champ de la formation en sports équestres à partir des singularités des stagiaires

Mise en œuvre de situations formatives en sports équestres à partir des singularités des stagiaires

C3.1

Conduire une démarche d'enseignement en sports équestres en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants

C3.2

Conduire une démarche d'entraînement en sports équestres à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants

C3.3

Conduire des actions de formation en sports équestres en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants

L'épreuve certificative est réalisée au moyen des deux modalités suivantes :

- Conduite d'une séance d'enseignement dans la discipline support choisie par le candidat suivie d'un entretien

- Conduite d'une séance d'entraînement dans la discipline support choisie par le candidat faisant suite à un temps d'observation d'un couple de niveau Amateur ou équivalent.

Le candidat :

- Définit une progression pédagogique en sports équestres adaptée aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés
- Conduit un enseignement collectif en sports équestres adapté aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés
- Régule son intervention en fonction des réactions du public
- Évalue un cycle d'enseignement en sports équestres notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques et des besoins particuliers des pratiquants
- Définit le plan d'entraînement en sports équestres adapté aux spécificités des publics encadrés
- Conduit l'entraînement en sports équestres en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants
- Encadre un groupe dans le cadre de la compétition en sports équestres en prenant en compte la singularité de chaque pratiquant
- Évalue le cycle d'entraînement en sports équestres
- Élabore des scénarios pédagogiques en sports équestres adaptés aux caractéristiques singulières de chaque stagiaire
- Prépare les supports de ses interventions en sports équestres en adaptant les modalités de transmission de l'information aux singularités de son public afin de s'assurer de sa compréhension par tous
- Met en œuvre une situation formative en sports équestres en prenant en compte les singularités motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants et des stagiaires
- Adapte son intervention aux réactions et aux caractéristiques spécifiques des stagiaires en sports équestres
- Évalue des actions de formation en sports équestres notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques et des besoins particuliers des stagiaires

UC4 : Encadrer les sports équestres en sécurité

<p>Encadrement des sports équestres en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers, de la cavalerie et de lui-même</p> <p>Encadrement des sports équestres en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités</p> <p>Vérification de la conformité du matériel technique et des espaces nécessaires à la réalisation de l'activité sports équestres en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants</p> <p>Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en sports équestres</p>	<p>C4.1 Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en sports équestres</p> <p>C4.2 Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité</p> <p>C4.3 Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en sports équestres en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques</p> <p>C4.4 Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en sports équestres tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen des deux modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Démonstration technique commentée dans la discipline support choisie- Entretien portant sur la capacité du candidat à encadrer les sports équestres en sécurité.	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none">- Évalue ses propres capacités à effectuer une démonstration technique en sports équestres- Explicite les différents éléments de la démonstration technique en sports équestres en choisissant des moyens de transmission de l'information adaptés aux caractéristiques des pratiquants.- Met en œuvre des démarches pédagogiques adaptées permettant au pratiquant d'expérimenter la discipline en sécurité.- Évalue et anticipe les risques objectifs et potentiels liés à la pratique des sports équestres pour le pratiquant en accordant une vigilance particulière à ses caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques).- Maîtrise le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident en sports équestres en prenant en compte les singularités du pratiquant- Évalue les risques objectifs liés au contexte de pratique des sports équestres- Anticipe les risques juridiques liés à la pratique des sports équestres et au milieu dans lequel il se pratique- Assure la sécurité passive des équipements de sports équestres- Prévient les comportements à risque en sports équestres- Veille à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques)- Agit, ou fait appel à un tiers lorsqu'il rencontre ses propres limites, pour préserver l'intégrité physique et psychique en cas de maltraitance des mineurs et des personnes vulnérables.
---	---	---	--

Annexe 2 - Exigences préalables à l'entrée en formation DEJEPS Perfectionnement Sportif Sports équestres

Les **exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF)** regroupent l'ensemble des conditions à remplir par le candidat pour suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au DE JEPS perfectionnement sportif, mention sports équestres, et notamment la validation des **tests d'exigences techniques préalables** à l'entrée en formation (**TEP**).

Le (la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - a minima, le certificat de compétences de l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) ou équivalent ;
 - le certificat de "sauveteur secouriste du travail" (SST) assorti de la validation de la formation "maintien-actualisation des compétences obligatoires" (MAC), le cas échéant.
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'équitation datant de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables ;
- satisfaire au test d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Test d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)

Le test est composé de :

Test A - test technique :

- Test A1 : Test technique de dressage de niveau Amateur 3 grand prix ;
- Test A2 : Test technique de concours de saut d'obstacle CSO de niveau Amateur 2

Test B : test pédagogique :

Le candidat réalise un test pédagogique consistant en la conduite d'une séance d'apprentissage du travail sur le plat d'une durée de vingt minutes au maximum dans la discipline de son choix figurant ci-dessous, pour trois cavaliers de niveau galop 5 ou plus, suivie d'un entretien d'une durée de dix minutes au maximum.

Liste des disciplines :

- dressage ;
- para-dressage ;
- saut d'obstacles ;
- concours complet ;
- attelage ;
- voltige ;
- équitation western ;
- endurance ;
- horse ball ;
- techniques de randonnée équestre de compétition (TREC) ;
- hunter ;
- tir à l'arc à cheval ;
- pony games ;
- équitation de travail.

Le candidat qui n'a pas validé les deux tests A et B composant les tests d'exigences préalables peut conserver le bénéfice de celui auquel il a satisfait.

TEST TECHNIQUE

Test A1 : Dressage

Déroulement

Présentation de la reprise de dressage Amateur 3 Grand Prix

Tenue et harnachement conformes aux dispositions spécifiques Dressage du règlement des compétitions

« Amateur » de la FFE.

Rectangle de 60x20m.

La reprise peut être dictée.

Critères d'évaluation :

- Attitude, fonctionnement, assiette et aisance du cavalier
- Justesse dans l'emploi des aides
- Correction du tracé
- Correction des allures (rythme, régularité, franchise)
- Qualité du contact, correction de l'attitude, perméabilité aux aides
- Impulsion, rectitude

Test A2 : CSO

Déroulement

Réalisation d'un parcours de CSO Amateur 2 aux normes techniques en vigueur.

Tenue et harnachement conformes aux dispositions spécifiques au CSO du règlement des compétitions

« Amateur » de la FFE.

Respect des conditions réglementaires d'élimination

Critères d'évaluation :

- Attitude, fonctionnement, stabilité, liant et aisance du cavalier
- Justesse dans l'emploi des aides
- Impulsion, régularité de la cadence, amplitude adaptée
- Correction du tracé (qualité des courbes et du centrage)
- Correction des sauts (encadrement et trajectoire)
- Qualité du contact, harmonie, fluidité

TEST PEDAGOGIQUE

Déroulement

- Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat dans une discipline au choix du candidat, pour un groupe de trois cavaliers de niveau galop 5 minimum
Durée : 20 minutes
- Entretien d'une durée de 10 minutes maximum

Critères d'évaluation :

- Gestion de la sécurité des cavaliers, des chevaux et des tiers
- Pertinence de l'utilisation de l'espace et de l'aménagement du terrain
- Cohérence dans le choix et l'enchaînement des mises en situations
- Gestion du groupe : qualité de l'animation, adaptation du rythme
- Adaptation du mode de communication pour favoriser l'implication des cavaliers
- Objectivité de l'autoévaluation et pertinence de l'analyse

Dispense du test d'exigences préalables à l'entrée en formation :

Il convient de se reporter aux tableaux ci-dessous selon les cas :

Les personnes **titulaires** d'un diplôme d'Etat ou d'un titre à finalité professionnelle (TFP) de niveau 4 permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) EAE délivré par la Commission paritaire nationale de l'emploi-Entreprises Equestres (CPNE-EE), et qui justifient de résultats sportifs attestés par le directeur technique national de l'équitation ou son représentant **et de 300 heures d'encadrement sportif sur les 5 dernières années** dans le champ des sports équestres obtiennent les dispenses ou équivalences suivantes :

	Test A	Test B
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X	X
Dressage 3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau « Amateur 3 Préliminaire » minimum ou équivalent en dressage	X	X
CSO 5 classements dans le premier quart en compétition de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X	X
CCE 3 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE Amateur 2 minimum ou équivalentes	X	X
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage Amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	X
Endurance : 3 classements dans le 1er tiers des partants en épreuves d'endurance Amateur 1 minimum ou équivalentes	X	X
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalentes	X	X
TREC : Résultats en épreuves de TREC Amateur 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Amateur 1 type Grand prix ou Maniabilité	X	X
Western : 5 participations en épreuves Western Amateur 2 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige Amateur 2 individuel minimum ou équivalentes	X	X
Equitation de travail : Résultats en épreuves d'Equitation de travail en Amateur 2 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65 % minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	X
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve de tir à l'Arc à cheval en Club Elite combiné 3 épreuves	X	X
Pony-Games : 5 classements dans le 1er quart en épreuves PMG Open ou équivalentes	X	X

Les personnes qui justifient, sur la base des normes techniques des règlements de la FFE au 01/09/2023 de **résultats sportifs** attestés par le directeur technique national de l'équitation ou son représentant mentionnés dans le tableau ci-après obtiennent les dispenses ou équivalences suivantes :

	Test A	Test B
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X	
Dressage 3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau « Amateur 3 Préliminaire » minimum ou équivalent en dressage	X	
CSO 5 classements dans le premier quart en compétition de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X	
CCE 3 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE Amateur 2 minimum ou équivalentes	X	
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage Amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	

Endurance : 3 classements dans le 1er tiers des partants en épreuves d'endurance Amateur 1 minimum ou équivalentes	X	
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalentes	X	
TREC : Résultats en épreuves de TREC Amateur 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Amateur 1 type Grand prix ou Maniabilité	X	
Western : 5 participations en épreuves Western Amateur 2 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige Amateur 2 individuel minimum ou équivalentes	X	
Equitation de travail : Résultats en épreuves d'Equitation de travail en Amateur 2 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65 % minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve de tir à l'Arc à cheval en Club Elite combiné 3 épreuves	X	
Pony-Games : 5 classements dans le 1er quart en épreuves PMG Open ou équivalentes	X	

Les personnes titulaires des **qualifications** mentionnées ci-dessous obtiennent les dispenses ou équivalences suivantes :

	Test A	Test B
TFP Animateur Assistant d'Equitation (AAE) justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X
TFP Animateur d'Equitation (AE) justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X
Moniteur d'équitation options attelage et équitation western RNCP36359 justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X
CQP Animateur Soigneur Assistant justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X
CQP Organisateur de Randonnée Equestre justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X
CQP Enseignant Animateur d'Equitation justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X
Degré 3	X	
Degré 4	X	